

Groupe FRONT DE GAUCHE

Parti communiste Français, Parti de gauche,
Ensemble et République & Socialisme

**SEANCE PLENIERE DU CONSEIL REGIONAL
des 31 mai & 1^{er} juillet 2018**

Rapport n° CR 2018-012

Budget supplémentaire 2018

Amendement

A l'article 1 de la délibération, le deuxième tiret est ainsi modifié :

« - à la couverture du besoin de financement par la section de fonctionnement, soit la somme de **66 287 176, 86€** »

les alinéas supplémentaires ainsi rédigés sont ajoutés à cet article :

« La somme de **33 712 823,140€** est ponctionnée au chapitre 932 - Enseignement, Sous-section 22 - Enseignement du second degré, code fonctionnel « 223 - Lycées privés », programme HP 223-016 « Lycées privés forfaits d'externat matériel ».

« Le montant total de ces autorisations d'engagements est ainsi réparti de la manière suivante :

**100 millions d'euros pour les premières mesures d'un
Plan d'urgence pour les quartiers populaires d'Île-de-France**

- **Pour l'organisation des Etats généraux franciliens des quartiers populaires :**
 - Au chapitre 935 – Aménagement des territoires, Sous-section 02 - Politique de la ville, le programme H51-003 - « **Actions Politique de la ville** » est abondé de **0,5 M€** en autorisations d'engagement.
- **Pour l'installation des commissions locales des services publics associant usager.ère.s, personnels et élu.e.s afin de définir les besoins des populations des quartiers populaires :**
 - Au chapitre 935 – Aménagement des territoires, Sous-section 02 - Politique de la ville, le programme H51-003 - « **Actions Politique de la ville** » est abondé de **4,5 M€** en autorisations d'engagement.
- **Pour la création d'emplois de solidarité locale dans les quartiers populaires**
 - Au chapitre 939 – Action économique, Sous-section 91 - Interventions économiques transversales, Programme HP091-012 - « Soutien à l'emploi », l'action « **Emploi de solidarité locale** » est créée et abondée de **35 M€**.
- **Pour un plan régional de sauvegarde des associations de proximité :**
 - Au chapitre 934 - développement social et santé, Sous-section : « Développement de la vie associative », le programme HP40-001 - « **Développement de la vie associative** » est abondé de **25 M€** en AE.
- **Pour de nouvelles embauches de personnels ouvriers, techniques et de service dans les lycées populaires :**
 - Au chapitre 932 – Enseignement, Sous-fonction 22 – « Enseignement du second degré », Code fonctionnel 222 - Lycées publics, Programme HP222-022 « Rémunération des agents techniques titulaires des lycées », l'action « **Rémunération des agents techniques titulaires des lycées** » est abondée de **15M€** en crédits de paiement
- **Pour des politiques éducatives garantissant la réussite scolaire :**
 - Au chapitre 932 – Enseignement, Sous-fonction 28 – Autres services périscolaires et annexes, le programme HP28-005 « **Schéma des formations** », est abondé de **12 M€** en AE.
- **Pour une politique solidaire du logement :**
 - Au chapitre 935 – Aménagement des territoires, Sous-section 02 – Politique de la ville, le programme H51-003 - « **Actions Politique de la ville** » est abondé de **10 M€**

EXPOSE DES MOTIFS :

Dans le cadre de ce budget supplémentaire, le groupe Front de Gauche souhaite mobiliser une partie du l'excédent budgétaire (66,3 M€) et une autre ponctionnée sur le budget primitif dans la section fonctionnement dédiée au lycées privés (33,7M€).

Il est proposé de flécher ces moyens financiers à hauteur de 100M€ vers un ensemble de mesures régionales spécifiques pour les quartiers populaires.

En effet, la décision récente du Président de la République de ne pas donner suite aux nombreuses propositions du rapport Borloo, a suscité une très grande déception chez les habitant.e.s, les associations, les élu.e.s de ces quartiers. Dans ces propositions, élaborées collectivement dans la continuité de l'appel de Grigny d'octobre 2017, figuraient un ensemble de mesures destinées à rétablir l'égalité républicaine dans ces quartiers, à améliorer l'accès de leurs habitants aux services publics essentiels (éducation, santé, transports, sécurité...) et à l'emploi, à y renforcer l'action associative et la vie citoyenne.

A l'automne dernier, et en écho à l'initiative de Grigny, le groupe Front de Gauche présentait à l'assemblée régionale un projet de « Plan d'action en faveur des quartiers populaires, pour une région solidaire » (n°CR 2017-194), que la majorité régionale n'a malheureusement pas jugé opportun d'adopter.

Les récents débats sur le plan Borloo ont cependant montré que les propositions de ce plan régional d'action, portant elles aussi sur l'égalité d'accès aux droits, aux services publics, à l'emploi, sur l'aide à la vie associative et citoyenne des quartiers, étaient entièrement fondées.

L'urgence demeure, et la démission de l'Etat face à cet enjeu doit plus que jamais préoccuper l'ensemble des élu.e.s locaux et, au premier chef, les élu.e.s francilien.ne.s.

La Région est un échelon essentiel pour engager des actions solidaires concrètes à destination des quartiers populaires.

Valérie Pécresse déclarait elle-même, la semaine dernière à plusieurs reprises, qu'« *il faut pour ces quartiers plus de moyens* ». Les habitant.e.s et les élu.e.s concernés ne comprendraient pas que notre collectivité s'en tienne à de simples déclarations. Il faut sans attendre passer de la communication aux actes ; d'autant que les actes pris depuis décembre 2015 s'apparentent à une succession de coupes budgétaires et de désengagements. La Présidente de région a annoncé, dimanche 27 mai 2018, un plan régional qu'elle compte présenter rapidement à notre assemblée. Le fond et la forme sont essentiels et liés : un tel plan doit être nourri par les besoins exprimés par les associations, les habitants et les élu.e.s locaux.les ainsi que par les expériences mises en œuvre dans nombre de territoire. L'organisation d'Etats généraux des quartiers populaires franciliens est incontournable d'autant que ces acteurs sont pleinement mobilisés actuellement. La participation des groupes politiques de notre assemblée à l'élaboration d'un tel plan est également incontournable.

C'est tout l'objectif de cet amendement, qui propose à nouveau que la Région s'engage concrètement pour les quartiers populaires : en termes de démocratie, avec l'organisation d'Etats généraux à l'échelle régionale ; en termes de services publics ; en termes d'emplois locaux ; en termes de vie associative ; en termes d'éducation et en termes de logement.

Ce serait là un ensemble de premières mesures, à prolonger par la mise en place d'un véritable plan régional de rattrapage en investissement, que de très nombreux Francilien.ne.s attendent depuis trop longtemps pour que les quartiers populaires entrent enfin dans le droit commun.


Céline MALAISE